

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 243 « Décrétant un emprunt de 682 500 \$ et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machinerie – Service des travaux publics » a été adopté à la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 septembre 2020.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Habitation a émis l'approbation du règlement 243 en date du 29 janvier 2021.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 19 février 2021.

France Marcotte,
Greffière